

Rapport du jury – Concours TSEEAC externe et interne 2024

1. Généralités

Le concours TSEEAC externe et interne ouvre la voie à la formation GSEA (Gestion de la Sécurité et Exploitation Aéronautique) et permet l'accès à la filière fonctionnaire TSEEAC. Le concours couvre également les admissions dans la filière civile.

Nombre de places ouvertes aux candidats du concours TSEEAC 2024 :

Filière « Fonctionnaire » : 36 places en externe, 10 places en interne

Filière « civile » : pour 2024, aucun candidat n'a accepté, à l'issue des résultats du concours, d'intégrer la formation GSEA en tant qu'élève civil.

En 2024,

- 327 candidats étaient inscrits au concours externe (2023 = 321 / 2022 = 370 / 2021 = 390 / 2020 = 382 / 2019 = 423). 53 ont été éliminés pour défaut de présentation aux épreuves écrites (partiellement ou totalement).
- 17 candidats étaient inscrits au concours interne (2023 = 17 / 2022 = 25 / 2021 = 25 / 2020 = 37 / 2019 = 43). 3 ont été éliminés pour défaut de présentation aux épreuves écrites (partiellement ou totalement).
- 77 candidats étaient inscrits à la filière civile (2023 = 78 / 2022 = 93 / 2021 = 92 / 2020 = 93 / 2019 = 95). 16 ont été éliminés pour défaut de présentation aux épreuves écrites (partiellement ou totalement).

10 candidats présentant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) se sont présentés au concours et ont disposé, conformément aux dispositions applicables d'un aménagement des épreuves (tiers temps, lectrice, agrandissement, support informatique...).

2. Épreuves écrites

Les épreuves écrites du concours TSEEAC externe et interne se sont déroulées les 08 et 09 avril 2024.

Les épreuves écrites comprennent 2 épreuves obligatoires de français et d'anglais et une épreuve écrite au choix parmi les trois options suivantes : « mathématiques et physique », « sciences de l'ingénieur » ou « numérique et sciences informatique/physique ». Cette dernière épreuve de « numérique et sciences informatique/physique » est une nouveauté depuis le concours 2021 à la suite de la modification du programme du baccalauréat. Une épreuve facultative de connaissances aéronautiques est également proposée pour laquelle seuls les points au-dessus de 10 sont comptabilisés.

La note éliminatoire est fixée à 8 pour les épreuves écrites.

L'importance de lire l'intégralité des consignes en début d'épreuve est rappelée aux candidats et en particulier le fait que certaines questions peuvent ne comporter aucune réponse valide et que les consignes de remplissage dans ce cas sont bien spécifiées en début d'épreuve.

2.1. Épreuve écrite obligatoire de français

Le sujet proposé est un extrait « *Vie et Destin* » de Vassili Grossman. L'épreuve comporte, sur une durée de 3 heures, 2 parties :

- La première partie, à travers 6 questions portant sur le texte, vise à vérifier la culture générale, le vocabulaire, la grammaire (conjugaison), la connaissance des effets stylistiques ...

- La deuxième partie consiste à rédiger un essai structuré et construit à partir d'une question imposée et soulevée par le sujet du texte : « Dans un développement composé et argumenté, vous prendrez clairement position sur le pouvoir rédempteur de l'art sous toutes ses formes ».

Partie 1 – Questions : les six questions posées aux candidats après la lecture du texte de Vassili Grossman ont mis généralement en évidence une méconnaissance des techniques d'analyse littéraire. Hormis quelques copies qui ont montré une belle maîtrise de l'exercice, la plupart se sont égarées dans des contre sens et/ou ont prouvé d'importantes lacunes dans la correction de la langue.

Quelques remarques spécifiques aux questions posées :

- La question 1 imposait un maximum de 8 mots (articles, même élidés, compris). Quelques candidats ont dépassé cette limite et se sont trouvés sanctionnés.
- La réponse attendue à la question 2 était, à la manière d'un QCM, une seule lettre parmi les choix a), b) ou c). Aucun développement n'était requis. Certains candidats se sont complus dans une longue explication sur le déclenchement de la guerre. Il est recommandé aux candidats de ne pas perdre de temps quand les explications ne sont pas requises.
- Les questions 3 et 6 ont posé des difficultés à nombre de candidats. Le registre ou la tonalité du texte n'ont pas éveillé en eux de réflexe d'analyse. Il est recommandé aux candidats de reprendre un travail précis d'étude littéraire, tel qu'il est pratiqué au lycée (tonalité d'un texte, point de vue, registre de langue, procédés stylistiques ou figures de style...). Beaucoup de confusions sont à déplorer quand sont évoqués le point de vue ou la focalisation. Il ne s'agit pas du point de vue au sens d'avis personnel de l'auteur ni même du narrateur mais de l'œil par lequel la scène est vue. Certains candidats ont réussi à bien identifier avec justifications le point de vue omniscient.
- La question 4 a nettement séparé les copies dont les auteurs connaissent la conjugaison de celles, très inventives et fantaisistes, dont les auteurs ignorent la conjugaison au passé simple de l'indicatif d'un verbe du 2^{ème} groupe. Il est à rappeler que les accents circonflexes sont indispensables et ne concernent que les 1^{er} et 2^{ème} personnes du pluriel.
- La question 5 permet au jury de rappeler que, dans le cas d'une demande de synonyme, c'est un terme de même registre de langue (pas de registre familier pour le cas de cette année) et de même catégorie grammaticale qui est attendu.

Partie 2 – Essai : le résultat global des candidats dans cet exercice n'a pas été probant. Beaucoup d'entre eux ignorent la méthode de l'essai et se sont contentés d'une énumération, en lien très lointain avec le sujet, sans l'expliquer ni le problématiser. Il était attendu du candidat qu'il explique le sujet, le confronte à ses limites et réponde à la question par une prise de position en fin de devoir, comme le veut l'exercice de l'essai.

Il est donc nécessaire de rappeler les quelques règles essentielles suivantes pour réussir cet exercice :

- **L'introduction** est trop souvent sommaire. Elle doit introduire la thématique par des phrases d'ordre général menant au sujet, le reformuler, puis proposer une problématique et enfin annoncer le plan. Le jury apprécie que la problématique et l'annonce du plan ne se répètent pas.
- Le **développement** doit impérativement présenter des entités cohérentes, déroulant une argumentation progressive étayée d'exemples qui se doivent d'être précis mais également variés. Trop de candidats évoquent vaguement un artiste, ou un genre artistique sans préciser l'œuvre qui pourrait illustrer leurs propos. Les avancées du raisonnement doivent apparaître sous forme de liens logiques et la question contenue dans le sujet doit être discutée et envisagée sous tous ses aspects.
- La **conclusion** doit reprendre la problématique et aboutir à une synthèse claire et concise des réflexions du candidat sur le sujet. L'ouverture n'est pas obligatoire si elle ne se greffe pas très naturellement à la fin de cette conclusion.

Les différentes parties du devoir (introduction, développement en parties et conclusion) doivent être rapidement identifiables : il est nécessaire d'organiser son devoir avec des sauts de ligne ou des alinéas.

La gestion du temps fait partie intégrante de l'appréciation et de la notation du devoir. Un ensemble lacunaire (non terminé), sans fin apparente au développement ou sans conclusion sera sanctionné. Les candidats doivent donc s'entraîner dans les conditions du concours afin de maîtriser l'exercice en temps limité.

D'une manière générale, pour ne pas dire systématique, le jury a constaté l'incompréhension des candidats face au terme de « rédemption ». Peu d'entre eux ont été capables d'expliquer ce substantif et de le développer de manière raisonnée dans l'introduction ou le développement. Ce fut une pierre d'achoppement pour beaucoup, l'occasion d'égarements ou pire, de contre sens. Il est nécessaire d'insister sur la nécessité de la bonne et précise connaissance de la langue française quelle que soit l'épreuve en question.

Le jury déplore également les devoirs s'appuyant sur l'histoire personnelle du candidat, bien loin de la technique de l'essai, les copies ayant oublié totalement ou partiellement le terme de rédemption et traitant des différents pouvoirs de l'art, celles qui voient dans la rédemption un engagement social..., toutes montrant peu ou prou une incompréhension du sujet.

Néanmoins, quelques devoirs aboutis, cohérents, faisant preuve d'une culture variée et solide et surtout d'une compréhension fine du sujet ont ravi le jury, tout en regrettant toutefois qu'ils n'aient pas été plus nombreux.

Correction de la langue française : la correction du français est un élément fondamental de l'appréciation du travail des candidats. En effet, ceux-ci seront amenés dans leur vie professionnelle, à rédiger des documents, à répondre à des messages, à argumenter sur un projet. De ce fait, une maîtrise de la syntaxe, de la grammaire et de l'orthographe est indispensable.

Un style fluide, au vocabulaire varié et aux enchaînements marqués et cohérents non seulement aide à la compréhension des propos du candidat mais encore dispose positivement le lecteur qui a alors tout loisir de se concentrer sur les idées sans être gêné par un style maladroit, ni être heurté par des fautes de langues préjudiciables à la limpidité du propos.

Enfin, la qualité de la graphie participe également au confort du lecteur. Nombre de copies ressortent du déchiffrement et non de la lecture. Nous mettons en garde ceux dont la graphie trop peu soignée, trop petite ou trop peu évidente dans la formation des lettres entravent la bonne compréhension de leur texte. Un devoir à la graphie peu lisible voire illisible, à l'encre délavée, trop claire, ne peut être ni lu, ni compris correctement.

La moyenne des notes sur cette épreuve est de 10,3/20 (contre 10 en 2023), avec une note minimum de 3,63 et une note maximum de 18,13. Sur 294 candidats notés, 57 candidats (19,4%, en légère baisse par rapport à 2023) ont obtenu une note inférieure ou égale à la note éliminatoire.

Conseils aux candidats : le jury conseille aux candidats la lecture très attentive des rapports de jury de l'année 2024 et des années précédentes. Il recommande un entraînement régulier à l'exercice de l'essai à partir des sujets déjà soumis aux candidats des années antérieures et le travail rigoureux sur la langue française à partir de grammaires simples de fin de collège ou de lycée. On recommande également la révision des techniques d'analyse vues au lycée. La correction de la langue française doit être un préalable à tout travail écrit, qu'il s'agisse d'une épreuve de lettres ou de toute autre discipline. Le jury insiste enfin sur la nécessité d'être curieux et ouvert au monde, de lire, de s'informer, de profiter d'un voyage ou d'un spectacle pour enrichir sa vision du monde et par-là même sa réflexion. Ce sera utile pour cette épreuve mais plus largement, très profitable pour l'évolution personnelle et professionnelle.

2.2. Épreuve écrite obligatoire d'anglais : l'épreuve consiste en un test de 80 questions à choix multiples portant sur différents aspects de la langue anglaise et associées à 8 textes tirés de divers types de presse écrite anglophone qui couvrent une gamme assez large de thèmes liés aux actualités et à la vie quotidienne. Il n'y a qu'une réponse par question. Toutes les sections de l'épreuve vérifient les connaissances du candidat dans les domaines de la grammaire, du vocabulaire, du temps des verbes, des prépositions, des expressions idiomatiques et de la compréhension de la langue écrite.

La moyenne des notes sur cette épreuve est de 14,9 (contre 11,7 en 2023), avec une note minimum de 4,5 et une note maximum de 19,75. Sur 294 candidats notés, 9 candidats seulement (3%, contre 15% en 2023) ont obtenu une note inférieure ou égale à la note éliminatoire.

Le niveau des candidats de la session 2024 s'est avéré bon et en nette hausse par rapport à 2023, à la fois en termes de moyenne de l'épreuve et du nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure ou égale à la note éliminatoire.

2.3. Épreuve écrite de mathématiques et physique : pour la partie relative aux **mathématiques**, l'épreuve, composée de 15 questions, portait sur des thèmes issus du programme de spécialité « mathématiques » de classe de terminale générale en vigueur. Ces questions, toutes indépendantes les unes des autres, sont de difficultés variées, partant des connaissances fondamentales à des notions plus élaborées.

La répartition du nombre de questions est en accord avec celle du programme : 8 concernent l'analyse, fonctions et suites, 5 la géométrie dans l'espace, les 2 dernières portant sur l'algorithmique et le dénombrement en probabilités.

Globalement, aucun des thèmes du programme ne semble moins maîtrisé qu'un autre, les différences dans les taux de réussite sont à lier à la difficulté des questions et non à leur nature. Le taux moyen de réussite aux questions est de 46%, sur une plage de 7% à 74%. La performance globale des candidats est satisfaisante.

Pour la partie relative à la **physique**, l'épreuve est également composée de 15 questions. Les 9 premières questions, de 16 à 24, correspondaient à un problème relativement complexe, avec un long document à s'approprier, portant sur les parties « Aspects énergétiques des phénomènes mécaniques » et « Mouvement d'un système » du programme. Une grande majorité des candidats a abordé la première partie de ce problème et 73 % d'entre eux ont tenté de traiter ce problème en entier. En revanche, pour les cinq questions les plus complexes de cette première partie, le taux de réussite était inférieur à 50 %. Les 3 questions, de 25 à 27, correspondaient à un exercice de difficulté moyenne portant sur la partie « Description d'un fluide au repos » du programme. Les 3 dernières questions de l'épreuve, de 28 à 30, correspondaient à un exercice classique portant sur la partie « La lumière : images et couleurs » du programme. Ces six questions ont été abordées par plus de 80 % des candidats mais avec énormément de mauvaises réponses, le taux de bonnes réponses ne dépassant jamais 52 %.

La moyenne des notes sur cette épreuve est de 10,8, avec une note minimum de 1,97 et une note maximum de 18,91. Sur 250 candidats notés, 49 candidats (19,6%, contre 13% en 2023) ont obtenu une note inférieure ou égale à la note éliminatoire.

2.4. Épreuve écrite de sciences de l'ingénieur : l'épreuve écrite optionnelle de Sciences de l'Ingénieur se présente sous forme d'un QCM comportant 30 questions et ne nécessite pas l'utilisation d'une calculatrice. Les thèmes abordés sont conformes au référentiel de la classe de terminale enseignement de spécialité « sciences de l'ingénieur ». Cette épreuve n'a posé, aux candidats, aucun problème

particulier de compréhension. Pour rappel, il peut y avoir 1 réponse juste, 2 réponses justes ou aucune réponse juste.

Sur la base d'une analyse rapide des statistiques de cette épreuve, il apparaît que chacune des 30 questions a été traitée par au moins 87% des candidats et que 22 questions ont été traitées par plus de 97% des candidats. 33% des réponses sont justes avec un taux de réussite supérieur à 70%. Les réponses majoritairement fausses proviennent d'une mauvaise lecture du sujet. A ce titre, beaucoup d'erreurs de signes, des fondamentaux mathématiques approximatifs sont à noter. Seules deux questions font apparaître une mauvaise maîtrise des relations fondamentales de sciences de l'ingénieur et une méconnaissance des termes techniques. De même il est à noter un trop grand pourcentage de réponses partielles lorsque la réponse juste est double.

Ces résultats sont comparables à ceux de l'année précédente, et la mise en œuvre du nouveau baccalauréat.

La moyenne des notes sur cette épreuve est de 10,9, avec une note minimum de 6,04 et une note maximum de 15,99. Sur 30 candidats notés, 4 candidats (13,3%) ont obtenu une note inférieure ou égale à la note éliminatoire.

2.5. Épreuve écrite de sciences de numérique et sciences informatique/physique : l'épreuve de Numérique et Sciences Informatiques (NSI) a été introduite par la nouvelle formule du lycée en 2021. Pour cette quatrième session de l'épreuve de Numérique et Sciences Informatiques, le pourcentage de réussite moyen est en forte baisse à 25,8% contre 46 à 47 % les trois années précédentes. Deux questions ont été neutralisées, à la suite d'erreurs constatées dans le sujet.

Les pourcentages de réussite vont de 0% à 46% selon les questions. La question 5 est en échec par tous les candidats. Le parcours en profondeur d'un graphe ne semble pas acquis. Les candidats n'ont pas parfaitement compris le parcours en profondeur (réponse C) ou ont confondu avec le parcours en largeur (réponse A).

Cette année encore, des questions de cours ont laissé la place à plus de questions de réflexion. Ce remplacement ne semble pas à relier au taux d'échec élevé car cela n'a pas été constaté l'an dernier. L'explication vient d'un sujet jugé plus difficile. Les taux de réussite autour de 25% à certaines questions font penser à des réponses aléatoires des candidats, ce qui ne permet pas de les discriminer.

La partie relative à la physique est identique à celle de l'épreuve de mathématiques et de physique : se référer à cette section au-dessus pour les éléments relatifs à ce sujet.

La moyenne des notes sur cette épreuve est de 7,98 avec une note minimum de 5,06 et une note maximum de 10,59. Sur les 13 candidats notés, 7 candidats (53,8%) ont obtenu une note inférieure ou égale à la note éliminatoire.

2.6. Épreuve écrite facultative de connaissances aéronautiques : il s'agit d'une épreuve facultative où seulement les points au-dessus de 10 comptent, une majorité de candidat prend l'épreuve avec potentiellement un niveau très faible sur la matière, ce qui explique les résultats peu élevés.

La répartition par domaine de matière est la suivante :

- Réglementation (30% des questions) : 33% de bonnes réponses trouvées
- Météorologie (25% des questions) : 40% de bonnes réponses trouvées
- Navigation (20% des questions) : 39% de bonnes réponses trouvées

- Pilotage / Avion (25% des questions) : 51% de bonnes réponses trouvées.

Les résultats de l'épreuve sont en deçà de près d'un point par rapport à l'année dernière, retombant ainsi sur des résultats sensiblement identiques à ceux de 2022. Il y a un grand nombre de questions assez basiques au niveau des connaissances pour quelqu'un préparant le PPL théorique. Or, le très faible niveau de réponses justes, par exemple en réglementation, témoigne d'une sélection de cette matière par un grand nombre de candidats n'ayant pas d'acculturation aéronautique dont la seule visée de tenter de gagner des points au-dessus de 10. Un minimum de connaissance permet toutefois de gagner des points. C'est bien l'objectif visé.

Pour les 205 candidats notés, la moyenne des notes sur cette épreuve est de 8. La note minimale est de 1 et la note maximale de 18. En conséquence, 27% des 205 candidats, soit 55, ont eu une note supérieure ou égale à 10 ont ainsi pu bénéficier de points bonus pour ce concours.

A l'issue des épreuves écrites, ont été déclarés admissibles : 83 candidats pour la filière externe (30,3% des 274 candidats notés), 8 candidats pour la filière interne (57% des 14 candidats notés) et 22 candidats pour la filière civile (36% des 61 candidats notés).
Moyenne du dernier admissible en filière externe : 12,78.

3. Épreuves orales

Les épreuves orales du concours TSEEAC externe et interne se sont déroulées du 28 au 30 mai 2024.

Les épreuves orales comprennent un entretien avec un jury (30 minutes) et une épreuve d'anglais (15 minutes).

La note éliminatoire est fixée à 10 pour les épreuves orales.

Épreuve orale d'entretien avec le jury : il est rappelé que l'entretien pour les candidats vise à s'assurer que leur profil correspond aux attendus de la formation et à leurs fonctions par la suite. La bonne moyenne de l'épreuve révèle une compréhension dans l'ensemble très correcte des documents proposés qui, il faut le préciser, ne restent qu'un prétexte, pour entamer une discussion.

La discussion avec le candidat permet de tester la curiosité, la culture générale, l'intérêt pour l'actualité, les activités extra-scolaires mais surtout la motivation du candidat et sa capacité à la formuler dans une langue correcte, en évitant les formules familières.

Le jury s'attache à vérifier la recherche préalable d'information par le candidat sur la formation et les métiers des TSEEAC. Trop de motivations sont encore fragiles et l'épreuve paraît souvent mal préparée.

La note éliminatoire attribuée par le jury lors de cet entretien correspond souvent à des candidats dont les profils ne répondent ni aux attendus de la formation, ni à ceux des métiers TSEEAC.

Sur un total de 83 appelés, 4 candidats ne se sont pas présentés.

Les membres des jurys ont noté une baisse sensible du niveau et de la motivation des candidats par rapport aux années précédentes et une grande disparité de niveaux. Il est possible de dégager des tendances selon les profils des candidats :

- Les plus motivés et pertinents ont été des élèves de Terminale, ayant correctement préparé le concours.
- Les étudiants en 1^{ère} année de CPGE pour augmenter leurs chances de réussir le concours TSEEAC font également preuve de motivation.
- Les étudiants de CPGE en fin de cursus utilisent le concours TSEEAC comme un entraînement aux concours des Grandes écoles, ils n'ont que peu de connaissance des métiers de la filière TSEEAC et sont les moins bien préparés. Beaucoup ont également présenté ICNA et IESSA.
- Pour les étudiants au parcours plus atypiques, aucune tendance ne se dégage sur la motivation et le degré de préparation au concours.

Les candidats ont généralement, respecté une posture sobre, et fait un effort de présentation vestimentaire et de courtoisie. Certains candidats sont issus de famille travaillant dans l'aéronautique ce qui n'a présagé en rien de leur connaissance ni du milieu, ni des formations ni des métiers proposés.

La baisse du niveau de culture générale et le manque d'avis sur les grandes questions qui agitent la société ont permis aux quelques candidats ouverts au monde et curieux de se détacher.

Pour les **candidats internes**, il est rappelé que le dossier RAEP est essentiel et doit donc être renseigné dans sa totalité et avec soin (expression incluse). Dans l'ensemble, les candidats internes ont correctement exposé et soutenu leurs candidatures, présentées dans leur dossier RAEP. Les motivations sont, pour la plupart d'entre eux, bien argumentées et sincères. Les candidats internes étaient tous bien préparés et très motivés à l'idée de rejoindre le corps des TSEEAC : bonne connaissance de la DGAC, des métiers TSEEAC et du domaine aéronautique.

La moyenne globale des notes sur cette épreuve est de 14,5, avec une note minimum de 6 et une note maximum de 20. Sur 87 candidats notés, 16 candidats (18,4%) ont obtenu une note inférieure ou égale à la note éliminatoire.

Épreuve orale d'anglais : pour cette épreuve, les candidats doivent choisir 2 enregistrements parmi 4 disponibles et expliquer en détail tout ce qu'ils ont compris. Ils sont questionnés par leur interlocuteur sur le vocabulaire présent sur l'enregistrement. Ceci est suivi par une discussion brève autour du thème de l'enregistrement. Ils sont notés individuellement sur 6 compétences : aisance, interaction, structure (grammaire), vocabulaire, et prononciation. La note finale est composée de 50% de note de compréhension et 50% de note sur leur expression orale.

L'impression générale des jurys est que les candidats sont très bien préparés pour la plupart pour l'épreuve. L'écoute des enregistrements et la compréhension des détails du contenu ne semblent pas poser de problème à la majorité des candidats. La prononciation de l'anglais et l'aisance s'avèrent être les points le plus délicats. En termes de structure, il a été apprécié lorsque le candidat utilisait une variété de conjugaisons, des verbes bien contrôlés avec des structures complexes. En termes de vocabulaire, il était encourageant de voir que les candidats savaient varier et employer le langage idiomatique pour mieux s'exprimer. Cette compétence a beaucoup progressé ces dernières années.

La moyenne des notes sur cette épreuve est de 13,5, avec une note minimum de 5 et une note maximum de 17,25.

**

A l'issue des épreuves orales, ont été déclarés admis : 36 candidats pour la filière externe (43% des 83 candidats admissibles, 11% des 327 inscrits), 2 candidats pour la filière interne (25 % des 8 candidats admissibles, 11,8% des 17 inscrits) et 17 candidats pour la filière civile (77% des 22 admissibles, 22% des 77 inscrits).

30 candidats ont été classés en liste complémentaire pour la filière externe.

Moyenne du dernier admis en filière externe : 14,65.

4. Synthèse

Le concours TSEEAC externe et interne 2024 s'est déroulé de manière satisfaisante. Il révèle un bon niveau des candidats et une préparation satisfaisante. Un point d'attention reste néanmoins l'épreuve obligatoire de français pour laquelle les candidats sont invités à renforcer leur préparation et à améliorer la qualité du travail rendu en termes de structuration, de rédaction, d'expression claire d'un point de vue et d'illustration appropriée des argumentations développées. Le niveau d'anglais est également satisfaisant. Les autres épreuves techniques montrent également un bon niveau technique. Les épreuves écrites jouent, de manière appropriée, leur rôle de pré-sélection et le niveau des épreuves orales est nettement supérieur. En particulier, l'entretien avec le jury donne des résultats très satisfaisants et permet de détecter les motivations réelles des candidats.

Il est enfin rappelé qu'à l'issue de la phase d'admission et selon les résultats des candidats par matière, des possibilités d'admission directe en seconde année selon les cursus précédemment suivis existent. Pour le concours 2024, aucun candidat n'a été directement admis en seconde année.

Le président du jury
François-Xavier DULAC

